

**37th Session – Strasbourg, France, 29 – 31 October 2019**

## Présentation par Piero FASSINO (Italie, SOC), Porte-parole du Congrès sur le partenariat sud-méditerranéen

*Check against delivery - Seul le prononcé fait foi*

**“Demande d’octroi de statut de Partenaire pour la démocratie locale par la République de Tunisie”**

**Strasbourg, France, 29 octobre 2019**

Merci Monsieur le Président,

- Tout d’abord, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à la délégation d’élus tunisiens, qui représentent de la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes, et la Cheffe de cette délégation, Madame Abderrahim, la première femme maire de Tunis et la Présidente de la Fédération.
- Je suis également très heureux d’accueillir parmi nous le Ministre des Affaires Locales et de l’Environnement, M. Hammami, qui s’était déjà exprimé devant cette assemblée lors de notre session en mars 2017, alors qu’il était Directeur Général des Collectivités Locales. Je souhaite également la bienvenue à la délégation de son Ministère, ainsi qu’aux représentants du Ministère des Affaires Etrangères.
- Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a toujours été convaincu de la valeur ajoutée qu’apporte la coopération entre élus territoriaux des nations européennes et leurs homologues du voisinage Sud de la Méditerranée. C’est pourquoi en 2014, nous avons pris l’initiative de créer le statut de « Partenaire pour la Démocratie Locale », afin d’offrir aux pays du voisinage du Conseil de l’Europe, un cadre privilégié de dialogue et de contacts avec leurs homologues européens afin de les accompagner dans leurs ambitions respectives.
- La présence de la délégation tunisienne parmi nous aujourd’hui témoigne à la fois des progrès accomplis sur le chemin de la décentralisation dans le pays et du succès de la coopération de longue date avec le Congrès.
- La Constitution de 2014 a posé la première pierre de l’édifice de la démocratie locale tunisienne. En 2013, les autorités tunisiennes ont sollicité le Congrès afin de bénéficier de son expertise sur le volet dédié à l’autonomie locale du projet de constitution.

- Cette dernière accorde une place primordiale à la décentralisation et acte de nombreux principes fondamentaux : la subsidiarité, la transparence, la péréquation. Elle accorde également une place clé aux femmes, à la jeunesse et à la démocratie participative.
- Cette base juridique posée par la constitution a été complétée l'année dernière, avec l'adoption du Code des Collectivités Locales, auquel le Congrès a pu contribuer.
- La tenue des premières élections municipales, en mai 2018, est venue couronner ce processus et a ouvert une nouvelle page dans l'histoire de la démocratie tunisienne.
- Ces élections ont été un succès et elles ont donné un visage à la démocratie locale. Ce visage, chers maires et mairesses présents avec nous aujourd'hui, c'est vous !
- Aujourd'hui la Tunisie fait un pas de plus dans le renforcement de sa coopération avec les partenaires européens, avec le Conseil de l'Europe, en souhaitant obtenir le Statut de Partenaire pour la démocratie locale auprès du Congrès. Je suis très heureux que la jeune démocratie tunisienne se joigne à nous, dans notre travail pour assurer la réussite de la décentralisation.
- Chers membres du Congrès, permettez-moi de rappeler brièvement l'historique de cette demande :
  - La demande formelle de la Tunisie d'adhérer au statut de Partenaire pour la démocratie locale a été adressée en mai 2019 au Président du Congrès par le Ministre des Affaires Locales et de l'Environnement de Tunisie et la Présidente de la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes (FNVT),
  - Sur la base de cette demande, le Bureau a, lors de sa réunion du 28 juin 2019 à Bruxelles, approuvé le projet de résolution que vous avez devant vous.
- La Résolution prévoit :
  - a) D'octroyer le statut de Partenaire pour la démocratie locale à la République Tunisienne selon les modalités et conditions de participation prévues par l'article 68.9 des Règles et Procédures du Congrès ;
  - b) D'inviter la Tunisie à désigner une délégation Partenaire pour la démocratie locale ;
    - De lui attribuer 4 sièges de représentants et 4 sièges de suppléants ;
    - Et que les dispositions de cette résolution entrent en vigueur avec effet immédiat.
- L'octroi de ce statut à la Tunisie permettra d'ancrer nos relations dans la durée, avec une participation régulière des élus locaux tunisiens aux Sessions du Congrès, mais aussi aux travaux de ses Commissions. Cela permettra également de consolider les transformations démocratiques et de promouvoir la stabilité, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et l'État de droit au sein du pays.
- C'est dans ce contexte prometteur que nous nous réjouissons de l'ambitieuse coopération qui s'amorce sous les meilleurs auspices. Je vous invite, chers membres, à voter cette résolution pour accorder le statut de Partenaire pour la démocratie locale à la République tunisienne.